

Séance constitutive de l'association CHABLAIR à Aigle, le 1^{er} juin 2005

Procès-verbal

1. Salutations

J.-F Huck remercie Madame Jaccard, municipale à Aigle de nous accueillir dans la commune.

2. Liste des participants

23 personnes ont répondu à l'invitation, 4 se sont excusées.

J.-F. Huck énonce le but de la réunion à savoir de créer une association pour donner suite aux différentes démarches effectuées par le groupement. Ce dernier, constitué d'abord par des personnes d'Aigle et d'Ollon, s'est élargi au canton du Valais et a lancé début mars une pétition contre les nuisances de la Raffinerie. Le 13 avril, 2200 signatures étaient déjà réunies.

3. Etat des lieux de la pétition et des différentes démarches annexes

A ce jour, 5150 signatures sont comptabilisées. C'est un grand succès, d'autant plus qu'elles ont été obtenues sans tenir de stand, sans faire des démarches ciblées mais plutôt par le bouche-à-oreille et grâce à l'énergie de quelques personnes...Ce sont essentiellement les gens de la région qui ont signé, montrant bien là leur préoccupation.

La pétition a déjà porté des fruits. Elle a exercé une certaine pression sur le conseil d'Etat valaisan qui a exigé des mesures d'émission (la pose de capteurs dans les cheminées pour savoir ce qui sort effectivement). On ne sait pas si les mesures ont été faites à ce jour. Un autre résultat positif est d'avoir été relayé par la presse. Des articles, des émissions de radio et de TV ont parlé des revendications du groupement.

Depuis notre dernière réunion du 13 avril, le conseil d'Etat a publié la réponse à la question de M. Turin, député. On peut la consulter sur le site Chablair. J.-H Huck nous apprend qu'une assemblée primaire s'est tenue à Collombey. Le compte-rendu de cette assemblée donné dans la presse fait ressortir que, globalement, l'air du Chablais est propre. C'est le discours tenu par les autorités qui mettent en avant des mesures d'immission (de retombées des produits) et non d'émission. La même information a été donnée aux médecins de l'hôpital du Chablais qui se sont satisfaits de cette réponse.

Le groupement aimerait que l'on se préoccupe aussi de la nappe phréatique, du problème du bruit et de celui des odeurs. Depuis plus d'une année, et surtout depuis le mois de novembre, époque où l'usine a été exploitée à plein rendement, le Chablais subit des odeurs d'hydrocarbures, de soufre, et personne ne peut donner des explications à ce phénomène d'une large amplitude. Qu'y a-t-il derrière ces odeurs ? Quelles sont les substances qui sont ainsi répandues dans l'air de la vallée ? On les sent des deux côtés du Rhône. Quelles mesures sont envisagées pour lutter contre ces nuisances ? Au mois d'avril, les odeurs ont

été senties pendant 8 jours et au mois de mai 14 jours, ce qui représente la moitié du mois !!!

Une délégation de l'association constituée va rencontrer la direction de Tamoil le 7 juin . Il n'y a pas encore eu de contacts directs pour l'instant, ni avec les conseils d'Etat vaudois et valaisans. L'association qui va être créée est justement là pour cela : être un point de contact, un interlocuteur à qui on peut donner des informations qui seront diffusées et un organisme auquel la population peut poser des questions. Il est trop difficile pour un particulier de se faire entendre et d'obtenir des réponses satisfaisantes, plusieurs membres du groupement en ont fait l'expérience.

La question des dépassements des normes pour l'ozone est posée (réponse entre temps sur le site Chablaire, à consulter)

4. dépôt de la pétition

Le 14 juin, la pétition sera remise aux deux conseil d'Etat vaudois et valaisans. En parallèle, une lettre sera écrite aux députés régionaux. La presse sera convoquée. Il faut avoir une pression médiatique pour que la pétition soit prise en compte le plus rapidement possible. La lettre va demander notamment que des mesures en continu soient effectuées et qu'une information détaillée sur les rejets (air, eau, bruit, etc.) soit donnée. On aimerait savoir si les normes environnementales sont respectées et que le problème des odeurs soit identifié puis réglé.

Madame Jaccard recommande de prendre contact avec l'OIDC.

5. Statuts.

Les statuts sont discutés point après point et quelques modifications sont apportées sur proposition des membres présents (voir les statuts définitifs en annexe)

Le nom de l'association choisi est : **CHABLAIR**

6. Election du comité

Les membres suivants sont élus :

Barbera José de Collombey

Blatter Rachel de Monthey

Chanton Régis de Monthey

Gerber Ariane de Saint-Triphon

Huck Jean-François de Saint-Triphon

Jungclaus Delarze Suzanne d'Ollon, présidente

Morisod Carole de Collombey

Siméon Jean-Luc de Bex.

7. Des vérificateurs des comptes sont nommés :

Gabioud-Fasel Nathalie

Vuytelingen Prisca

Dénéreaz Yves, suppléant

8. Cotisation annuelle

Elle est fixée à 30 francs par personne et 50 francs pour les sociétés